

**Arrêté portant nomination
du Responsable des installations et des équipements pour les autorisations de
détention et mise en œuvre de MOT
au sein de l'Unité des Virus Emergents UMR_S 1207 (UVE)**

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L.5139-1 et R.5139-18,
Vu l'arrêté du 23 janvier 2013 relatif aux bonnes pratiques tendant à garantir la sécurité et la
sûreté biologiques mentionnées à l'article R.5139-18 du code de la santé publique modifié,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la Politique de management des risques concernant la détention et la mise en œuvre de « MOT »
(micro-organismes et Toxines) au sein d'Aix-Marseille Université en date du 12/01/2022,

Article 1 :

Conformément à l'arrêté du 23 janvier 2013 modifié susvisé :

- **Monsieur Boris PASTORINO**, Responsable laboratoire NSB3, est nommé **Responsable des installations et des équipements** pour l'autorisation de détenir et mettre en œuvre des Micro-Organismes et Toxines (MOT) de l'Unité des Virus Emergents UMR_S 1207 (UVE) jusqu'au **10/09/2024** date d'expiration de l'autorisation de l'UVE.

Article 2 :

En qualité de Responsable des installations et des équipements Monsieur Boris PASTORINO devra :

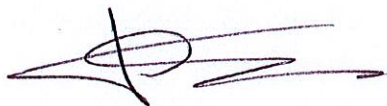
- Assurer le suivi et la traçabilité des contrôles des installations,
- Rédiger les procédures et mode opératoires permettant de garantir la sécurité des personnels et étudiants et la sûreté des installations.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UVE en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Date et Signature

13 | 01 | 22



Boris Pastorino

Responsable du management
du risque UVE

Date et Signature

Le 13/01/2022



Eric Berton

Président
Aix Marseille Université